

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Stéphanie REIJASSE, Elodie RIBOT, Adeline Gorce, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Jean-Michel LACERE, Marie-Cécile SIMONNEAU

Absents excusés :

Isabelle LESPORT, Didier DELAVERGNAS
Emmanuel BAUDET donne pouvoir à Jean DUCHAMBON
Pascal BECHU donne pouvoir à Laurence BEIGE
Eric BORDET, donne pouvoir à Sandrine JAVELAUD
Jean-François VAUZELLE donne pouvoir à Guillaume SARRE
Cécile HENRY donne pouvoir à Adeline GORCE

Secrétaire : Adeline GORCE.

Ordre du jour :

- Point sur les travaux
- Décision sur les biens vacants présumés sans maître
- Communication arrêté préfectoral du stockage de bois Les Terres du Loubier
- Communication du rapport de la cour des comptes de la Communauté de Communes POL
- Affaires diverses

Le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2022. L'opposition demande un ajout concernant leur position sur des taux d'imposition. L'opposition souhaitant une baisse des taux d'imposition, ils ont donc voté contre le maintien des taux proposé par la majorité.

Point sur les travaux

● Ecole

Comme prévu dans le programme de la majorité, des travaux d'embellissement vont être poursuivis pendant l'été au sein de l'école primaire.

En juillet 2021, des travaux ont été réalisés dans une classe test et se sont avérés efficaces.

En juillet 2022, Deux autres classes vont bénéficier des mêmes travaux à savoir : la pose d'un faux plafond, la pose d'un nouveau revêtement de sol et la peinture au mur.

Il est important de noter l'implication du Maire, de G Sarre, Adjoint en charge des travaux et sans oublier les employés communaux, notamment H Louis, qui ont eu en charge la manutention de tous les meubles dans les 2 classes et surtout, la pose du sol qui s'est faite en régie.

La réfection des deux cages d'escaliers est programmée pour les vacances de Toussaint 2022.

● Rue de L'Observatoire

L'entreprise de travaux publics interviendra le lundi 18 juillet 2022. Un goudronnage bicouche sera réalisé. Les gravillons seront balayés ultérieurement afin de produire une meilleure adhésion. La population domiciliée rue de l'Observatoire sera prévenue par un mot dans chaque boîte aux lettres et le maire demande à chaque conseiller d'en informer verbalement les citoyens concernés. Un arrêté sera posé pour indiquer les travaux. La circulation sera alternée et limitée à 30KM/h.

- Cimetière

L'entreprise interviendra la 2^{ème} quinzaine de septembre avec une fin avant Toussaint.

- La Poste

Les travaux d'isolation et de plomberie débuteront la semaine du 14 novembre 22.

- Club de foot

- Local : Les travaux touchent à leur fin avec la pose du placo plâtre qui se termine
- Inauguration : Le Maire informe que l'inauguration du stade Jean-Pierre Nadaud a eu lieu le 8 juillet 2022. L'épouse de Jean-Pierre, ses enfants, sa mère, ses sœurs et toute sa famille était présente. De nombreux officiels tel que le Président du Conseil Départemental et élus ainsi que beaucoup d'amis sont venus rendre hommage à M Jean-Pierre Nadaud et découvrir l'arche à l'entrée du stade. Ce fut l'occasion d'entendre de très beaux discours à l'égard de Jean-Pierre disparu bien trop tôt. Cette inauguration s'est clôturée par une cérémonie à la Salle de la Bernardie. Une nouvelle signalisation sera à prévoir.
- Les 100 ans d'existence du club de Foot : une grande manifestation est prévue sur 2 journées complètes rassemblant tous les anciens présidents du club, les joueurs et joueuses. Un power point retraçant les 100 ans a été réalisé par J Toulemont et nous l'en remercions. Des tournois ont eu lieu le samedi pour terminer par un repas le soir.

- Les chemins

- Une amélioration du chemin en bord de vienne passant par Chandiat, La Vauzelle, La Valette est prévue en régie.
- Il faudra reprendre et mettre à jour les conventionnements avec les propriétaires.
- Des nouvelles conventions devront être signées pour inscrire les chemins au PDIPR

Le Maire précise que les cartes IGN ne sont pas portées par la mairie et que, en aucun cas, la mairie pourrait être mise en cause sur les chemins notés sur les cartes IGN.

- ALSH

- Une consultation de plusieurs maitres d'œuvre est en cours pour les travaux de la garderie. La CAF a alloué une enveloppe de 150 000 € pour la réalisation des travaux.

Laurence BEIGE informe que nous attendons au moins 70 enfants par jour et qu'il a été nécessaire de demander une extension du nombre d'enfants accueillis auprès des instances tutélaires pour l'été. Un renfort de l'équipe d'animation sera nécessaire ainsi qu'en renfort pour l'entretien des locaux.

- Rentrée scolaire

Pour la rentrée 2022, la prévision est de 190 enfants avec des effectifs élevés en maternelle. Sylvie Mériglier a fait valoir ses droits à la retraite sur son poste d'Atsem. Un recrutement a eu lieu en présence du Maire, de L Beige, Adjointe aux Affaires Scolaires et de la Directrice de l'école. Mme Emilie VALLAUD a été recrutée sur ce poste.

Décision sur les biens vacants présumés sans maître

Mr Le maire informe qu'il y a des biens sans maître qui sont les suivantes :

- Parcelle AE112,
- Parcelle AH26
- Parcelle AI182.

Le Maire soumet au vote pour une intégration de ses parcelles dans le domaine communal. Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'insertion de ces parcelles à la commune.

Communication arrêté préfectoral du stockage de bois Les Terres du Loubier

Mr Le Maire avise le Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral du stockage de bois qui se situe au Terre du Loubier.

Communication du rapport de la cour des comptes de la Communauté de Communes POL

Mr Le maire communique le rapport de la Chambre régionale des comptes concernant la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et indique les 6 recommandations à mettre en œuvres.

Les 6 recommandations portent sur 5 ans et sont les suivantes :

Recommandation n° 1 : Établir le rapport d'activité tel que prévu par l'article L. 5211-39 du CGCT et le transmettre aux maires des communes membres. [mise en œuvre]

Recommandation n° 2 : Mettre en place le complément indemnitaire annuel et mettre fin au cumul irrégulier du RIFSEEP et des indemnités non cumulables. [mise en œuvre]

Recommandation n° 3 : Respecter la durée légale du temps de travail. [mise en œuvre]

Recommandation n° 4 : Respecter le cadre légal et réglementaire en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise, à savoir : évaluer en amont la valeur de l'aide consentie (article R. 1511-4 du CGCT), établir une convention conforme aux exigences de l'article R. 1511-4-2 du CGCT incluant notamment l'exigence de respect des obligations fiscales et sociales par le bénéficiaire. [non mise en œuvre]

Recommandation n° 5 : Ajuster le montant de la redevance aux besoins de l'exploitation du SPANC. [non mise en œuvre]

Recommandation n° 6 : Provisionner dans le budget principal les reprises de déficits connus et à venir. [non mise en œuvre]

Affaires diverses :

- Centre de gestion : il est prévu une adhésion à la plateforme
- L'opposition s'interroge sur le Plu et sur la différence avec le Scot. Le Maire leur explique que le Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat
- Madame Reijasse informe que Mme Béchu arrête le bénévolat à la bibliothèque. Le Maire et le conseil municipal remercie vivement Mme Béchu pour son implication durant toutes ces années.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 20h30.